

La Gazette des Autorités



Automne 2008, Numéro 15



La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13

Délégué à l'information
Andres Zähringer
gazette@prangins.ch



Editorial

Entre septembre 2006 et octobre 2007, le Conseil communal de Prangins a octroyé un certain nombre de crédits concernant la construction ou la transformation de locaux communaux. Ainsi, le nouveau bâtiment de la Voirie et des Espaces verts a vu le jour sur le site des Abériaux, le Service Technique Communal a déménagé au rez-de-chaussée de la Maison Fischer, le Service de Police est descendu d'un étage dans la Maison de Commune, le Greffe municipal a été agrandi et des bureaux et salles de réunions ont été créés pour les membres de la Municipalité. De plus, des locaux de service, avec WC publics, sont en voie de réalisation au port des Abériaux.

La Municipalité a le plaisir d'ouvrir les portes de tous ces locaux les

7 et 8 novembre 2008,

d'une part aux Autorités communales et d'autre part, à la population pranginoises. Le vendredi 7 novembre sera réservé aux membres du Conseil communal et aux employés communaux. Le lendemain, samedi 8 novembre, l'entier de la population pourra visiter les différents locaux, tant de la Maison de Commune qu'aux Abériaux et une visite du chantier au port sera possible, si le temps le permet.

De plus amples informations parviendront à tous, sous forme de courrier pour les uns et d'un «tous-ménages» pour les autres.

C'est donc avec grand plaisir que l'entier de la Municipalité se réjouit de vous retrouver à l'occasion de ces portes ouvertes du mois de novembre et espère que vous serez nombreux à profiter de cette occasion de découvrir les locaux communaux.

André Fischer, Municipal



INFORMATIONS OFFICIELLES

Cartes journalières CFF - un service qui ... roule !!

Nous vous rappelons que la Commune dispose de deux cartes journalières CFF par jour au prix de Fr. 35.-- pièce. Ces cartes, utilisables sur le réseau de l'abonnement général - trains, bateaux, bus et trams - peuvent être réservées au Greffe municipal. La réservation peut se faire par téléphone, ou directement au Greffe, et doivent être retirées et payées comptant (pas de cartes de crédit), dans les deux jours ouvrables et durant les heures d'ouverture du bureau. Chaque personne peut bénéficier d'un nombre illimité de cartes durant l'année, mais pas plus de trois sésames consécutifs. Nous vous encourageons fortement à profiter de cette possibilité de voyager à bon compte.

Profitez des cartes journalières, venez les retirer au Greffe municipal et BON VOYAGE !!



Annnonce des entrées et sorties de locataires

Conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) et aux articles 1 et 2 du règlement d'application du 28 décembre 1983 de la LCH, les logeurs, propriétaires et gérants d'immeuble ont l'obligation d'annoncer chaque entrée et sortie de leurs locataires. Cette annonce doit être effectuée sur les formulaires officiels qui peuvent être obtenus, gratuitement, au bureau du Contrôle des Habitants. Cette règle s'applique également aux locataires à l'égard de leurs sous-locataires.



Attention : l'annonce effectuée par le logeur, propriétaire ou gérant d'immeuble ne dispense pas d'annoncer personnellement son changement de situation au Contrôle des Habitants.

Tous travaux nécessitent . . . autorisations

La Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions stipule, à l'alinéa 4 de son article 103, que «Tous travaux de construction ou de démolition doivent être annoncés à la Municipalité. Ils ne peuvent commencer sans la décision de cette dernière». De ce fait, si vous désirez :

- transformer votre habitation,
- ajouter une fenêtre ou un velux
- changer de chauffage,
- créer une place de parc,
- installer une cabane de jardin,
- construire une piscine ou un jacuzzi,
- démolir une vieille cabane,
- construire un mur,
- modifier le terrain,
- couper une haie ou un arbre,
- etc. . . .



n'oubliez pas **d'adresser votre demande à la Municipalité**. De cette manière, les articles de loi citée ci-dessus relatifs aux amendes et autres mesures coercitives ne devront pas être appliqués.



Projet de dépôts pour matériaux d'excavation de «Nantouse», de «Creusaz» et de «Pont-Farbel»

Communes de Coinsins et de Prangins

Afin de pouvoir présenter les principes et les enjeux des projets susmentionnés et d'informer la population régionale, le Service des Eaux, sols et assainissement (SESA) convie la population le

jeudi 2 octobre 2008 à 20h00

pour une

séance de présentation publique

au foyer du complexe du Bois de Chênes (école de Coinsins)

Suite à la présentation des projets, le SESA, les exploitants (Ronchi SA et Reymond Frères SA), ainsi que le bureau d'étude Impact-Concept SA, se tiendront à disposition pour répondre à toutes les questions de la population et des autorités communales et régionales.

SESA, division des sols, carrières et déchets

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE



Préavis

La Municipalité a déposé les préavis suivants auprès du Bureau du Conseil communal :

Préavis No 34/08, «Demande d'un crédit de Fr. 31'000.-- TTC pour l'exécution des travaux d'enrochement d'une berge de la "Promenthouse" dans la propriété du Golf Impérial».

A la suite de la chute d'un chêne en travers de la rivière en fin d'hiver 2007-2008, des travaux consistant à sortir le tronc de la forêt, à le débiter et l'évacuer, ont été effectués au plus vite. Le système racinaire qui a basculé doit également être évacué en décharge. La place laissée par cette souche déracinée va créer une zone dans laquelle l'eau va probablement creuser la paroi lors de prochaines hautes eaux. Il est indispensable de stabiliser la berge qui est située juste en contrebas du chemin piétonnier traversant le golf. Les dégâts qui pourraient résulter de l'effondrement de ce chemin auraient des conséquences importantes, dans lesquelles la responsabilité de notre commune serait engagée.

L'aménagement prévu doit répondre à deux objectifs : résister aux débits très importants par son dimensionnement et la solidité de sa construction, et ne pas avoir, malgré cela, d'impact trop important sur la dynamique fluviale et écologique en temps normal.

En tenant compte du peu de place disponible, il est proposé un aménagement par enrochement sur une longueur de 18 mètres environ.



Préavis No 35/08, «Demande d'un crédit de Fr. 149'200.-- à titre de garantie, sous forme de convention, pour l'organisation du concours de projets d'architecture concernant les bâtiments communaux de la Passade, La Forge et l'Ancienne Poste».

La création d'appartements subventionnés par les communes et le canton permettent d'offrir à la population des loyers abordables. Ces appartements doivent répondre à certaines normes de qualité/prix de construction, pour entrer dans la catégorie "subventionnée".

Trois bâtiments communaux, situés à l'arrière de l'Auberge et de l'ancienne Salle communale attendent, depuis des années, d'être rénovés. Il s'agit de la Passade, de la Forge et de l'Ancienne poste.

Des contacts ont été pris avec plusieurs sociétés coopératives de la région. Il a fallu trouver une société partenaire qui n'impose pas son choix d'architecte ou qui utilise son service d'architecture interne, mais qui soit ouverte à une mise en concurrence de plusieurs architectes au niveau du développement des idées. La Coopérative "Des Plantaz", à Nyon, fiable par la composition de son Comité et reconnue par les milieux immobiliers, s'est montrée favorable à notre projet et est à même de financer l'opération.

De ce fait, l'organisation du concours de projets d'architecture concernant ces trois bâtiments pourra voir le jour sous réserve de l'acceptation de ce crédit de garantie.

Hôpital psychiatrique de Prangins - avis de travaux

Comme le prévoyait le Plan Partiel d'Extension «Eglantine - Peuplier», les travaux de transformation et de rénovations des bâtiments de l'hôpital psychiatrique vont débiter à la fin de ce mois de septembre 2008. La construction du nouveau bâtiment «Hêtre», à proximité de celui nommé «Eglantine - Peuplier» ainsi que la transformation de celui portant le nom de «La Ruche» débiteront dans cette phase. Le défrichage, la préparation des sols pour l'accès et les installations de chantier sont les premières interventions prévues entre la fin septembre et mi-octobre prochain. L'aménagement du parking se fera également à cette période.

La première phase durera environ deux ans. La seconde partie, concernant la transformation du bâtiment «Eglantine - Peuplier» débiterà à l'issue de la première partie de ces travaux.

Martine Baud, Municipale

Quartier de l'Auberge : des nouvelles du Comité de pilotage

Coopérative des Plantaz : une entrée en scène programmée

Offrir aux pranginois des appartements subventionnés de qualité à des prix abordables : tel est l'objectif que la Municipalité s'est fixé dans le cadre de la rénovation des immeubles situés derrière l'Auberge communale. Dès

lors, il s'agissait de trouver une coopérative de logements apte à financer l'opération et ouverte au fait que la Municipalité demandait à contrôler la démarche de rénovation, notamment le choix de l'architecte, par le biais d'un concours.

La coopérative des Plantaz, dont le siège se trouve à Nyon, s'est montrée en accord avec la vision des Autorités. Sensible au fait que les bâtiments en question se trouvent dans le centre historique de Prangins et convaincue que l'organisation d'un concours d'architecture est la meilleure formule pour aboutir à un bon projet, elle joue, en collaboration avec la Municipalité, le premier épisode d'une rénovation qui, si le Conseil communal accepte le préavis No 35/08, pourrait se concrétiser ces prochains mois.

Martine Baud, Présidente du Comité de pilotage



La Commission d'urbanisme visite l'écoquartier de la ville de Fribourg-en-Brigau



Ch. Wiedmann, R. Pasche, B. Marchand, M. Trinh,
N. Bassand M. Baud, D.-E. Christin, P. Baumgartner,
P. Hanhart, H.-R. Kappeler

Par une magnifique journée de juin, la Commission d'urbanisme in corpore a visité, en compagnie de M. le Syndic et de Mme Martine Baud, Municipale, l'écoquartier Vauban, un exemple d'organisation urbaine en matière de transport, de circulation et d'utilisation d'énergie renouvelable. Situé au sud du centre ville de Freiburg, le quartier Vauban a conservé les casernes construites en 1939 et transformées aujourd'hui en quelques 600 logements pour étudiants. Les 34 hectares restants ont été dévolus à la création de 2000 logements et 600 emplois. Une ligne de tramway relie Vauban au centre ville (15 minutes) à une cadence d'un tram chaque 6 minutes. Ainsi la circulation dans le quartier n'est plus une nécessité et laisse la priorité aux jeux des enfants et aux cyclistes. Certains bâtiments dits "à énergie positive" produisent, grâce à des normes de constructions spécifiques et une alimentation en énergie solaire, davantage d'énergie qu'ils n'en consomment !

Ecoquartier, quartier vert, quartier durable, équitable, viable : Vauban nous a paru être un exemple à découvrir pour en dégager les paramètres positifs et les appliquer, le cas échéant, au développement de notre commune, prévu par le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise.

Martine Baud, Municipale, Aménagement du territoire

Un document concernant le quartier Vauban peut être consulté sur notre site www.prangins.ch ou obtenu sur copie papier au Greffe communal.

Mais pourquoi Vauban ?



Sébastien Le Prestre de Vauban, dit Vauban

Naissance : le 1er mai 1633 *Décédé* le 30 mars 1707 à Paris

Titres : Ingénieur et architecte militaire. Commissaire général des fortifications sous Louis XIV

Grade : Maréchal de France

Particularités : stratège, urbaniste, constructeur de places fortes, statisticien, économiste, agronome, penseur politique, mais aussi artilleur, maçon, ingénieur des mines et des ponts et chaussées, hydrographe, cartographe... Vauban est une sorte de Léonard de Vinci français du Grand Siècle.

Vauban était un humaniste, passionné de justice sociale. Toute son œuvre de pierre et de papier en témoigne : son action ne visa qu'un but, l'utilité publique, en modelant le paysage, en façonnant le territoire, en transformant l'ordre social.

Le quartier Vauban de Fribourg en Brisgau tient donc son nom de ce fameux personnage dont douze ouvrages, regroupés au sein d'un Réseau des sites majeurs de Vauban, ont été classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Certaines fortifications proches de Freiburg seraient attribuées à Vauban.

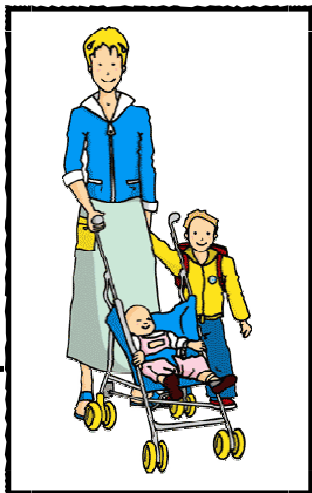
Une Maman de jour, une nounou ou, nouvellement, une Accueillante en Milieu Familial (AMF), ... peu importe le nom donné. C'est d'abord une maman qui fait du mieux qu'elle peut pour satisfaire l'immense attente des parents qui placent leurs enfants.

Elle ouvre sa maison et son cœur, refait chaque jour l'effort de l'adaptation. A Prangins, peu de femmes acceptent cette mission. Je dis mission, parce qu'elle est chargée émotionnellement, elle est faite d'équilibre et de dialogue, elle demande patience, tact, compréhension, humilité et disponibilité.

Son art : faire d'un temps chargé par l'angoisse, un temps privilégié pour grandir : **prendre un enfant par la main et parcourir un bout de chemin avec lui durant les premières années de sa petite vie déjà si grande !**

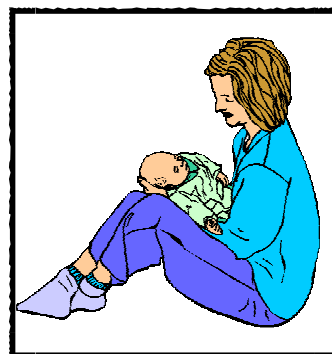
Il est temps de prendre soin de ces Mamans de jour, de leur dire un grand **MERCI**, afin qu'elles aient toujours autant de joie et de cœur pour accueillir vos enfants !

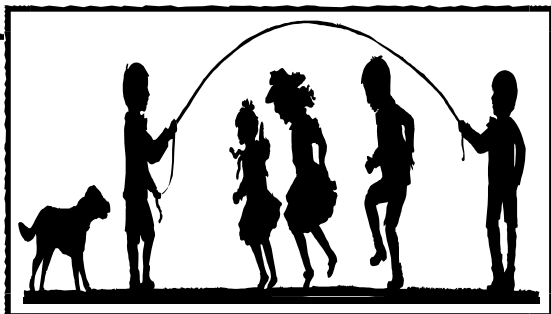
A cause de l'évolution de la société, la place de l'enfant au sein de celle-ci, les orientations en matière de politique familiale et les besoins en mode de garde, il était nécessaire que la "profession" de Maman de jour évolue. Alors, il y a eu cette nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ... et comme tout ce qui est nouveau, elle a effrayé. Finalement, peu de choses changent et ce qui a changé est fait pour la protection de chacun. Faites-vous confiance et faites-nous confiance !



Et si, en lisant ces lignes, vous avez envie de commencer cette belle aventure, n'hésitez surtout pas et appelez le 022/994.31.27. Tant d'enfants attendent encore une place !

Madeline Brügger, coordinatrice du réseau des AMF





Accueil de la petite enfance

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle loi en matière d'accueil de jour des enfants, (LAJE) datant de 2006, la Municipalité souhaitait connaître les besoins des pranginois en matière de structures d'accueil. Au mois de mars 2008, 152 questionnaires ont été envoyés aux parents des enfants de 0 à 4 ans et 314 questionnaires aux parents des enfants de 4 à 12 ans.

Pour les enfants concernés par les crèches (0 à 4 ans), on constate que 67 % des mamans travaillent entre 50-100% et doivent donc placer leurs enfants. Parmi les parents, 35% estiment qu'il y a un manque de places, 34% trouvent les coûts trop élevés et enfin 21 % que les horaires sont inadaptés. Il ressort également de cette analyse, que 59% des enfants sont inscrits en liste d'attente dans les crèches et 18% auprès des mamans de jour.

Pour les enfants concernés par l'UAPE (4 à 12 ans), 56% des mamans travaillent entre 50-100%. Là aussi, 45% estiment le coût de l'UAPE trop élevé, 16% qu'il manque des places et 25% que les horaires sont inadaptés. Les chiffres montrent que 49% des enfants sont inscrits en liste d'attente auprès des mamans de jour et 19% auprès de l'unité d'accueil "La Fourmilière".

On peut dire qu'à l'heure actuelle il y a effectivement un manque de places à Prangins mais aussi dans les autres communes.

La Municipalité de Prangins, travaille actuellement avec les représentants de 13 communes avoisinantes, pour former le "Réseau du Centre", dans le but de pouvoir étoffer l'offre pour les parents. Il s'agit des communes d'Arzier, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Saint-Cergue, Trélex et Vich). Ceci devrait également permettre une éventuellement baisse des tarifs des crèches .

La Municipalité de Prangins est d'accord de faire partie de ce réseau avec, il est vrai, une charge supplémentaire pour les comptes Communaux. Toutefois, c'est le Conseil communal qui détient la décision finale concernant l'adhésion à ce réseau et cette dernière demande lui sera soumise lors de la séance du 12 décembre 2008.

L'Exécutif pranginois travaille aussi sur le projet de construction d'une crèche en collaboration avec des entreprises et les communes du futur réseau du centre.

Un grand merci à Mikela Errecart, étudiante, qui a dépouillé les 466 questionnaires qui ont été remplis suite à cette enquête.

Violeta Seematter, Municipale



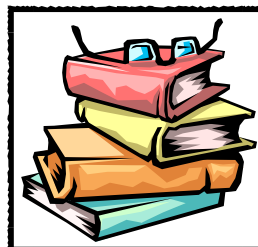
La Société de Tir Duillier - Prangins fête ses 140 ans : un tir des Municipalités a été organisé

Dans le cadre des festivités de son 140ème anniversaire, la Société de Tir Duillier - Prangins a organisé un concours de tir «opposant» les membres des Exécutifs de ces deux communes. Après une initiation à diverses armes de tir à 300 mètres et un bref tir de réglage, trois représentants des communes se sont affrontés dans un programme préparé par les membres de la Société de tir. Une partie officielle et un repas ont suivi ces joutes, dont vous avez les résultats ci-dessous. La Municipalité de Prangins tient à remercier les membres de la Société de Tir pour cette belle journée conviviale et nous ne manquerons pas de revenir sur cet anniversaire dans un prochain numéro.

Résultats : 1er avec 68 pts/75, A. Zähringer, Prangins. 2ème avec 65 pts, A. Meyer, Duillier. 3ème avec 63 pts, J. Mugnier, Duillier. 4ème avec 58 pts, J.-J. Brügger, Prangins. 5ème avec 54 pts, H. Chambaz, Duillier. 6ème avec 52 pts, H.-R. Kappeler, Prangins

Andres Zähringer, Secrétaire municipal

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL



Pour la dernière séance de l'année, l'ensemble des membres du Conseil communal s'est réuni le 20 juin dans la maison de commune du village.

Après les communications d'usage, tant du Législatif que de l'Exécutif, l'assemblée a dû délibérer sur trois préavis.

Le préavis No 33/08 relatif à une demande de crédit de Fr. 150.000.-- concernant la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et du règlement communal de la police des constructions et de l'aménagement du territoire (RCCAT). Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Le préavis 31/08 concernant le rapport de gestion, après une courte discussion, a été accepté à l'unanimité moins une abstention.

Pour le troisième préavis, il s'agissait de l'analyse en détail des comptes de l'exercice 2007. Après passage en revue de tous les chapitres et après quelques remarques et commentaires éclairés d'un conseiller, **le préavis No 32/08** a également été accepté à l'unanimité.

La soirée s'en est suivie par les diverses élections des membres du Bureau du Conseil, ainsi que par celles des membres des commissions permanentes. En voici le résumé :

Pour le Bureau, l'actuel Président est reconduit dans ses fonctions.

M. C. PERRET est également réélu à la vice-présidence.

MM. E. BORNAND et J.-P. MARET sont élus scrutateurs.

Mme L. GAVILLET et M. M. Von BÜRREN sont élus vice-scrutateurs.

La nouvelle **Commission de gestion** est composée de Mme H. FUCHS, MM. R. BERNET, B. CARTIER, H. HAYMOZ, A. LIECHTI, F. MÜHLETHALER et R. PASCHE. Ce dernier est élu Président.



La nouvelle **Commission des finances**, quant à elle, sera formée, pour l'année 2008-2009, de Mme D.-E. CHRISTIN, MM. J. ANTOINE, J. AUBERSON, M. AUGSBURGER et Y. HERVIEU.

M. J. AUBERSON est réélu à la présidence de la commission.

Après les allocutions d'usage de M. le Syndic et du Président du conseil, la séance s'est terminée par la distribution des jetons de présence et le contre-appel.

La partie récréative s'est poursuivie à la salle des Morettes pour un traditionnel repas, marquant la fin de l'année politique. A cette occasion, d'anciens membres, ayant fortement contribué à la bonne marche de notre village, avaient cordialement été invités.

Rendez-vous et d'ores et déjà pris pour le 24 septembre, à 20h00, pour la première séance du Conseil communal de l'année 2008-2009. Pour ceux et celles qui l'ignorent encore, les séances sont publiques et les membres du Conseil se feront un plaisir de vous y accueillir.

Gilles Mauroux, Président du Conseil



Dates des séances du Conseil communal pour l'année 2008 :

le mercredi **24 septembre** à 20h00

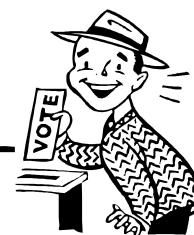
le mercredi **29 octobre** à 20h00

le mercredi **10 décembre** à 20h00

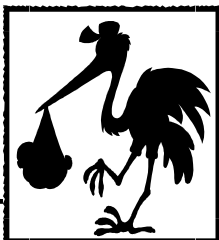
Les séances sont publiques et nous vous invitons à y participer.

Prochaines dates réservées pour des votations cantonales et fédérales:

30 novembre 2008, 8 février 2009, 17 mai 2009



EN JOIE ET EN PEINE



Ils sont nés :

Emma EBBERS	le 10 juin
Raffaella CONOR	le 17 juin
Kai HARRINGTON	le 1 ^{er} juillet
Gaëlle JATON	le 4 juillet
Basil DUBLER	le 9 juillet
Eloïse OTTEN	le 9 juillet
Marco SOARES	
DA APRESENTACAO	le 21 juillet
Claire ROSSAT	le 22 juillet
Joséphine RAY	le 23 juillet
Oskar WIDEGREN	le 24 juillet
Noah BERSOT	le 28 juillet



Ils ont fêté :

Leurs 80 ans :

M. Marcel FORESTIER	le 27 juin
Mme Odette GENAND	le 17 juillet
M. Maurice TROVATELLI	le 20 septembre

Leurs 85 ans :

Mme Gladys ROGIVUE	le 5 juillet
M. Marcel DEMOTZ	le 15 août
M. Arthur Von GUNTEN	le 14 septembre
M. Hermann GEHRI	le 15 septembre

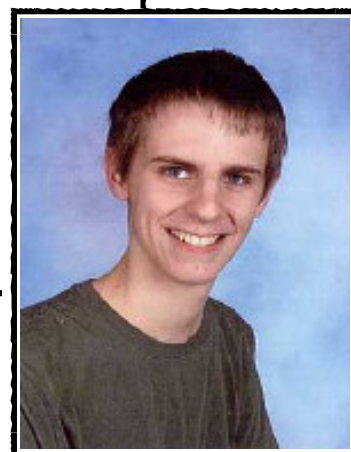


Ils nous ont quittés :

M. Marcel NARBEL	le 23 juin
Mme Nhu Hung LU	le 1er août

DES NOMS SUR DES VISAGES

Léo TACHET, né le 1er mai 1992, est le nouvel apprenti agent d'exploitation de notre commune. En effet, suite au départ, pour raisons personnelles, d'Arnaud Chalande, le poste était à pourvoir. Léo nous vient de Luins, d'une famille de viticulteurs - arboriculteurs et il aime bien l'histoire, la lecture et le bricolage. Il a obtenu, en été 2008, son certificat de fin de scolarité, en voie secondaire à options, qu'il a suivi au collège du Martinet à Rolle. Nous souhaitons la bienvenue à Léo et espérons qu'il aura beaucoup de plaisir dans son apprentissage qui lui permettra de découvrir aussi bien le service de la Voirie et des Espaces verts, que celui de la conciergerie.



M. Urbalino DOS SANTOS a rejoint, en date du 1er avril 2007, l'équipe de la Voirie et des Espaces Verts, suite au départ à la retraite de M. José POZO. Marié et papa de quatre enfants entre 9 et 13 ans, il exerçait précédemment son activité dans le cadre d'un domaine agricole et arboricole à Nyon. Agé de 48 ans, il est en Suisse depuis vingt ans, venant de son Portugal natal. Bricoleur, il aime aussi le contact avec les gens et occupe ses loisirs du samedi avec l'arbitrage de matchs de football. Si vous le rencontrez au bord d'une route, d'un massif de fleurs ou à la déchetterie, il aura toujours un mot sympathique à échanger.